

PV - Réunion de quartier 07 mai 2015
Quartier Keym - Wiener

Introduction par le Collège :

1. Présentation des membres du Collège et du CCCA – Conseil consultatif communal des Aînés - présents
2. Survol aérien de la commune : depuis le 1^{er} avril, la situation s'est nettement améliorée avec la fin du survol. Reste encore un problème au Coin du Balai, lors de l'atterrissage. On aimerait que la Région place un sonomètre.
3. Réaménagement de la place Keym. Des travaux s'imposent pour plusieurs raisons comme : les pavés qui se déchaussent, le revêtement trop glissant, le croisement difficile aux sorties et entrées du parking souterrain, les difficultés des aires de déchargement des marchandises, « l'encombrement » de la place (monticules...). On a déjà organisé plusieurs réunions avec les habitants et les commerçants. On a pris le pouls de ce qui pouvait se faire ou pas. Quelques certitudes : il n'est pas question d'un piétonnier, les accès pour les voitures resteront inchangés, l'accès aux commerces doit être préservé et facilité. Notre volonté est de créer une place plus villageoise, plus conviviale. Les architectes doivent nous remettre leurs esquisses suivant un cahier des charges que nous avons établi. Nous les présenterons aux habitants dès que possible.
4. Sécurité : d'après une enquête parue dans *Moustique*, la commune est considérée comme la plus sûre de Bruxelles. Les chiffres sont en effet bons. Mais, pour la victime d'une agression, sa perception varie. À Watermael-Boitsfort, nous avons un problème : les cambriolages, surtout pendant la journée. Il y a au commissariat, une personne spécialisée qui se rend à domicile pour aider à sécuriser son habitation.
5. Bassins d'orage : les aménagements se poursuivent. Il faut s'attendre encore à de gros travaux et à du passage de charroi. De mi-juin jusqu'à fin août, des injections de béton sont prévues : travaux bruyants. Ensuite, entre octobre et novembre, de nombreux camions passeront pour enlever les terres. La fin des travaux et la remise en état de la plaine de jeux Bien-Faire ne sont pas prévus avant le printemps 2017.
6. Le 3 octobre 2015 aura lieu pour la deuxième année consécutive la journée du Balai d'Or. Il s'agit d'une action de sensibilisation des habitants à la propreté publique. Entre 9h30 et 11h30, les citoyens, aidés par les équipes communales, sillonnent les rues et espaces verts et ramassent papiers, canettes et autres détritiques. La matinée se termine à 12h par un grand apéritif à la Maison Haute. Les inscriptions sont ouvertes.
7. Plan de stationnement. Dans votre quartier, la zone bleue place Keym n'est pas remise en cause (il n'y aura ni horodateur ni parcimètre). Deux changements : le bas de la rue Vander Elst (entre la place et l'avenue des Touristes) passe en zone bleue ainsi que le niveau -1 du parking place Keym.
8. Mention de la newsletter communale et possibilité de s'y inscrire (<http://watermael-boitsfort.be/fr/newsletter>) – Agenda des manifestations futures dans le quartier

Questions du public	Réponse du Collège	Suivi à donner
<ul style="list-style-type: none"> • Vitesse des véhicules rue des Épicéas. Cette voirie est devenue une autoroute. Calamité pour les bus de devoir se croiser. Face au n° 48, il y a déjà des fissures (assez grandes) dans la rue. Ne serait-ce pas possible de 	<ul style="list-style-type: none"> • Un radar a été placé durant 15 jours : 1,33 % de véhicules qui dépassait la vitesse (50km/h). Mais impression très désagréable si un seul véhicule roule très vite... 	Mobilité

<p>faire passer les bus qui vont vers la place par l'avenue Wiener avec un arrêt à la piscine (comme pendant les travaux) ? Cela soulagerait les habitants de la rue des Épicéas.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 40 signatures ont été récoltées contre la vitesse qui cause des vibrations dans les maisons. Le plateau ne change rien à la vitesse, surtout le soir entre 20h et minuit et le week-end. • Il faudrait refaire toutes les fondations de la rue. Celle-ci n'est pas conçue pour recevoir un tel trafic. J'ai téléphoné à une entreprise qui conseille : 15-20 cm de fondation de sable stabilisé en gravillon ; 15-20 cm couche de 6 cm d'asphalte type A3 ; couche finale : 4 cm asphalte type 4c ; 30 ans de garantie – chaque couche a une fonction • Avez-vous déjà interpellé la STIB sur la vitesse des bus ? • D'autres habitants présents n'apprécient pas l'idée de faire passer les bus par l'avenue Wiener et la rue des Cèdres... • Pourquoi ne pas mettre cette rue en zone 30 ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Épicéas : les coussins berlinois qui existaient avant étaient dégradés et se décollaient. Un coussin en béton causerait des vibrations plus fortes. Raison pour laquelle nous avons opté pour l'aménagement d'une « bombe » en asphalte avec des peignes et passages piétons : certes, cela réduit moins la vitesse, mais crée moins de vibrations... • Les voiries fréquentées par les transports en commun retiennent toute notre attention. Mais le réasphaltage de la rue des Épicéas n'est pas prévue pour l'instant. • La STIB répond que c'est la masse des bus qui donne l'impression de vitesse. On va rencontrer le ministre qui a tutelle de la STIB. • Le plan communal de mobilité prévoit l'aménagement de zones 30 dans les quartiers résidentiels. On va essayer d'étendre ces zones 30 d'autant plus que les règles se sont assouplies (les aménagements peuvent être plus légers). Mais, les voiries principales (dont celles où passent les bus) restent en zone 50. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Cafétéria du Calypso : nous sommes contre la transformation de la cafétéria en salle de banquets et mariage. C'est un parc sportif, pas une salle des fêtes. Peut-on avoir une idée précise de ce qui va s'y faire ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'est pas question d'y organiser banquets et dancing etc. On vient de renouveler deux conventions qui lient la Commune et l'Asbl du Parc Sportif : pour la première fois, il y est stipulé que les activités du Parc Sportif doivent respecter le PPAS et les prescriptions urbanistiques de cette zone. <p>Les buvettes du parc doivent servir aux clubs</p>	<p>Urbanisme</p>

<ul style="list-style-type: none"> Calypso : il m'est arrivé d'aller demander à minuit de fermer les fenêtres car le bruit était insupportable. À cette heure-là, plusieurs personnes dansaient... Mais, le soir, tout est éclairé. Qui paie l'électricité ? La Commune (nous) ou l'exploitant, l'Asbl ? 	<p>sportifs et à leurs activités. Après 20h, il y faut respecter les normes de bruit, conformément au Règlement général de Police</p> <ul style="list-style-type: none"> La Commune est responsable des infrastructures, l'Asbl Parc Sportif paie la consommation électrique. On a procédé à de gros travaux qui permettront une économie de 30 % sur la facture d'électricité et de 40 % sur celle du gaz. Un responsable énergie y veille. 	<p>Energie</p>
<p>Petites cartes sur nos voitures de personnes intéressées par l'achat : cela pollue (on les jette par terre) et ne sert à rien. Ne peut-on pas taxer ces gens ?</p>	<p>En pratique, nous ne pouvons quasi rien faire même si le Règlement de police interdit ce genre de publicité. En 2014, la Commune a institué une taxe mais n'a jamais pu l'appliquer... Pour arriver à les taxer, il faut mettre la main sur les distributeurs de cartes, et non sur le propriétaire du n° de téléphone. C'est très difficile.</p>	<p>Amendes administratives</p>
<p>Est-ce prévu de réasphalter l'avenue des Bouleaux ?</p>	<p>C'est programmé pour la fin de mois de mai.</p>	<p>TP</p>
<p>Rue du Bien Faire, n° 81. J'ai perdu en verdure et gagné en gros tuyaux d'évacuation : trois restaurants se sont implantés juste derrière ma façade arrière. Sur le permis de bâtir, il y a des incohérences. Est-ce possible que ces buses soient peintes dans la couleur de la façade ? Elles me sont de plus en plus insupportables et font du bruit. On pourrait peut-être y faire grimper des plantes tropicales...</p>	<p>Lorsqu'un restaurant s'ouvre, il faut faire évacuer les odeurs et chaleurs de la cuisine. Il n'est pas toujours facile d'utiliser les cheminées existantes. Ces buses ne sont pas esthétiques mais il faut trouver un équilibre pour permettre aux activités économiques de se développer. De plus, ces buses montent haut pour que l'odeur ne stagne pas au niveau des fenêtres des habitations. On peut éventuellement vérifier si le permis d'urbanisme est en ordre. Il faut passer en nos bureaux. Mais il n'y a pas que l'urbanisme. Par exemple, pour le bruit, Bruxelles-Environnement peut faire des mesures. Il existe aussi une médiatrice, voire le juge de paix...</p>	<p>Urbanisme</p>
<p>Un jour de sensibilisation par an pour la propreté publique... ce n'est pas beaucoup et pas suffisant ! De plus, vous n'avez pas les effectifs pour verbaliser... Il faudrait améliorer le travail des balayeurs. J'en vois souvent un qui nettoie devant l'abribus mais pas derrière où il y a les canettes et les mégots.</p>	<p>Ce n'est pas facile. La zone de police (Uccle – Auderghem – Watermael-Boitsfort) regroupe 450 policiers. Le bourgmestre en est leur chef administratif. On fait pression mais l'efficacité n'est pas toujours absolue. Les amendes prennent du temps. Les choses ne fonctionnent pas toujours correctement, cela reste humain... Nous accordons beaucoup d'importance à la propreté. Dans le quartier de la place Keym, tous les jours, un balayeur y fait son travail. Ce</p>	<p>Propreté Police Amendes administratives</p>

Parlons aussi des grands chiens. Ils nous font peur et laissent des déjections énormes... Leurs propriétaires n'ont jamais d'amendes par manque d'effectifs à la police.	sont des hommes et des femmes parfois découragés face aux incivilités. Nous devons accentuer la prévention puis passer à la répression.	
Poubelles : existe-t-il un règlement pour les poubelles en plastique dur : les miennes ne sont pas relevées mais il y a un couvercle... Or, il y a de tout sur le trottoir. Que faire ?	Les poubelles en plastique dur doivent respecter les normes agréées. elles ne doivent pas avoir plus de 80 cm de haut, et le couvercle peut être posé dessus mais pas « vissé ». Elles sont vivement recommandées car elles permettent de lutter efficacement contre les poubelles éventrées.	Propreté
Sensible au patrimoine et à notre petite église (St-Clément) je voulais savoir si seule la fabrique d'église est responsable car il y a des infiltrations d'eau dans les murs...	L'église St-Clément fait l'objet de toute notre attention ainsi que de celle des Monuments et Sites. Des travaux ont déjà été effectués l'an dernier pour lutter contre l'humidité et d'autres sont encore prévus, notamment à la toiture. Le bâtiment est à charge du budget communal... mais le subside (via les Monuments et Sites) est important : 80 % des travaux...	Travaux publics Cultes
Pour info aux habitants du quartier : il existe un projet de potager et compost collectifs au bout de la rue du Bien-Faire		
Rue Gratès : j'ai été exproprié du fond de mon jardin à cause du RER. Cet espace est devenu un chemin technique pour Infrabel mais son accès est mal protégé... Des gens y circulent régulièrement. La Commune peut-elle interpeller Infrabel à ce sujet?	La grille est fermée à clé... N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques par écrit car nous rencontrerons Infrabel prochainement...	Urbanisme
Coin Bégonias et Sauvagine : près du cèdre du Liban, beaucoup de personnes jettent du pain pour nourrir les pigeons. Le panneau qui signale que c'est interdit est placé trop haut : on ne parvient pas à le lire facilement : il faudrait l'abaisser	On ira voir le panneau (à abaisser) + prévoir un article dans le journal communal rappelant l'interdiction de nourrir les animaux sauvages	Propreté Information
Avenue de la Sauvagine (à main droite en direction des Arcades), de la végétation déborde sur le trottoir ? Qui est responsable ?	La règle est la suivante : si le terrain est une propriété communale, c'est à nos services d'y veiller. Si par contre il s'agit d'une propriété privée, un avertissement sera donné et le cas échéant, le service des Amendes administratives peut dresser PV pour que le propriétaire se mette en règle.	Espaces verts et amendes administratives

Les chiens dangereux ne doivent-ils pas avoir une muselière ?	Un chien est dangereux si on a reçu des plaintes. Nous disposons d'une liste suite aux PV de la police. Des mesures sont prises dans ces cas-là : imposition du port de la muselière, cours d'éducation canine, voire confiscation et euthanasie du chien. Le Règlement de police impose de toujours tenir son chien en laisse.	
Place Keym : quand débiteront les travaux ?	On attend les esquisses. Ensuite, on les présentera à la population, puis on fera une demande de permis d'urbanisme et on désignera un entrepreneur.... Les travaux ne commenceront pas avant 2017.	